

Couci-Cosa

L'initiative qui prévoit d'affecter à l'AVS une partie des bénéfices de la Banque nationale esquivé le débat sur le financement à long terme des assurances sociales. Le recours à la TVA leur donnerait en revanche les assises financières dont elles ont besoin.

On attribue la formule à Martine Brunshwig Graf: «L'initiative Cosa, c'est déshabiller Jean pour habiller Paul.» Les initiants répondent que la garde-robe de Jean est bien pourvue alors que Paul n'est que de lin vêtu et que la bise est venue. La passe d'armes a le mérite de délimiter le champ de l'affrontement. Il ne s'agit pas de faire surgir de nouvelles recettes au profit de l'AVS, ce que pourrait faire croire l'enseigne de la Banque nationale suisse, banque et riche de réserves d'or; il s'agit de changer l'affectation d'une recette, celle de ses bénéfices qui sont réels, et constitutionnellement répartis entre la Confédération pour un tiers et les cantons pour les deux tiers. L'initiative attribue le bénéfice à l'AVS, sous réserve d'un milliard attribué aux cantons. Cette manne, qui en a le plus besoin?

Les chiffres

L'argumentaire des deux camps est en partie biaisé par l'évaluation des bénéfices futurs. Quelle en sera l'ampleur? La prévision a l'incertitude des prévisions météorologiques à long terme. La BNS peut être appelée à intervenir avec pertes pour sou-

tenir notre monnaie, voire une monnaie clé des échanges internationaux. La prudence oblige donc à provisionner beaucoup.

Les données sûres du débat sont les suivantes. Le milliard garanti aux cantons d'abord. Cette attribution fait que les cantons restent perdants si le bénéfice est supérieur à 1,5 milliard, mais gagnants s'il est inférieur. La Confédération, elle, se voit retirer sa part; elle est perdante quel que soit le bénéfice, qui ne déterminera que l'ampleur de ses regrets et de sa frustration. La deuxième donnée est l'actuelle convention passée par les cantons, la Confédération et la BNS, qui garantit, grâce à la dissolution des réserves excédentaires, une distribution de 2,5 milliards. Elle est considérée comme un rattrapage et limitée dans le temps. Mais elle est la base des chiffres avancés dans le débat, car, en cas d'acceptation de l'initiative, elle serait caduque. La troisième donnée est la fourchette des bénéfices futurs, allant de 1,5 milliard à 3 milliards. Sur cette base, l'AVS pourrait toucher vraisemblablement un milliard au moins. Assez pour la soulager, trop peu pour résoudre le problème de l'évolution démographique.

(ag) Suite de l'article à la page 3

Sommaire

Les procédures de consultations façonnent le consensus helvétique.

page 2

Les forêts suisses avancent aux dépens de leur exploitation.

page 4

L'aménagement du territoire doit maîtriser les changements au lieu d'en corriger les dérives.

page 5

Une étude a suivi le va-et-vient des enfants entre maison, école et loisirs.

page 6

Le DVD ne tue pas le cinéma.

page 7

Etrangers

Face à la complexité des situations, il faut continuer de proposer des arrangements humains et pragmatiques - comme la régularisation des sans-papiers - loin des solutions définitives colportées par l'opportunisme xénophobe.

Édito page 3

Chères procédures de consultation

Le système helvétique vise le consensus comme moyen le plus économique de gouverner. Mais ce non gaspillage a son prix, payé par exemple en termes de continues et laborieuses concertations, dont les procédures de consultation représentent la forme la plus aboutie.

Le 1^{er} septembre 2005, la Confédération a réorganisé la procédure de consultation, phase préparatoire déterminante dans l'histoire de tout projet législatif. Le premier anniversaire de la nouvelle réglementation s'annonce donc, en tout cas pas dans les administrations cantonales ni dans les centrales des partis suisses et des dizaines d'organismes régulièrement consultés. Car, même en période de vacances, les collaborateurs scientifiques et autres secrétaires spécialisés sont fort occupés à préparer les prises de position de l'instance qui les emploie sur les multiples objets mis en consultation.

2006 s'annonce comme une année-record, en raison sans doute de la nouvelle réglementation qui a encore élargi l'obligation de consulter. On devrait approcher pour la première fois la centaine de procédures lancées: à la mi-août, 30 étaient déjà terminées, 19 encore en cours et 43 prévues pour les derniers mois de l'année. Parmi ces dernières, il pourrait y avoir divers retards, voire même certains reports définitifs dont, espérons-le, les projets d'ordonnances d'exécution des deux lois sur l'asile et les étrangers qui font l'objet de la double votation référendaire du 24 septembre prochain.

Chaque procédure de consultation donne lieu à un échéancier plutôt serré: le délai de réponse, réduit à trois mois en règle générale, passe très vite pour ceux qui doivent digérer un dossier à la fois complexe et spécialisé, récolter des avis autorisés, rédiger un projet de prise de position, le soumettre aux instances compétentes et y apporter finalement les corrections demandées à l'interne.

Certes, les projets mis en consultation sont d'importance inégale. Les uns représentent un enjeu politique majeur, tels l'article constitutionnel relatif à la

recherche sur l'être humain, le dixième volet de la Réforme de la péréquation financière et de la compensation des charges (RPT) ou la Révision 09 de la législation militaire. D'autres intéressent avant tout les spécialistes, qui ont désormais leur mot à dire avant la promulgation des principales dispositions d'exécution, grâce auxquelles le Conseil fédéral, Département des transports, des communications et de l'énergie en tête, s'octroyait occasionnellement le droit de gouverner par ordonnances.

Il n'empêche, les dizaines de procédures lancées chaque année requièrent d'importantes forces de travail, mises en œuvre pour influencer sur le processus d'élaboration des textes législatifs à un stade où ils sont encore relativement modulables. Les cantons prennent au sérieux cette occasion de dépasser le fédéralisme de pure exécution en intervenant dans la phase préparatoire, plus discrète et en réalité plus déterminante que la suite, parlementaire et publique. Les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale consacrent eux aussi une belle énergie à participer aux consultations lancées par le Conseil fédéral; ces dernières années, le parti socialiste par exemple a envoyé une réponse substantielle à toutes les procédures, dont la rédaction occupe la majeure partie du temps de trois à quatre secrétaires centraux spécialisés. De leur côté, les organisations faïtières de l'économie et, depuis l'an dernier, celles qui réunissent les communes, les villes et les régions de montagne, n'ont pas le choix: consultées à chaque fois, elles doivent en principe régulièrement s'exécuter. Seuls «les milieux concernés par le projet dans le cas d'espèce» peuvent se contenter de réagir quand ils y ont un intérêt direct.

Si les procédures de consultation enregistrent à chaque fois un taux de réponse supérieur à 90% des instances interrogées, c'est que ces dernières sont ou se sentent

bel et bien obligées de contribuer à la formulation d'une sorte de volonté générale, voire de signaler les limites du consensus qui pourra trouver une majorité parlementaire. Difficile de sauter son tour dans ce système, sauf à se rendre coupable d'une sorte de «forfaiture civique», un risque moral que n'osent prendre ni les grands partis suisses ni «les associations faïtières qui œuvrent au niveau national», comme les appelle la Loi sur la consultation du 18 mars 2005.

De quel poids pèsent toutes ces réponses, dont les termes sont en général choisis avec soin par leurs auteurs? Traditionnellement, l'administration fédérale se livre à une «évaluation» des prises de position reçues. Cette pondération se fait en fonction de l'influence politique attribuée aux répondants. Concrètement, l'opération consiste à renvoyer dos à dos les contestataires les plus catégoriques et à écarter les variantes trop imaginatives, le tout pour servir les intentions du Conseil fédéral, telles que comprises par l'administration elle-même.

Avant-projet envoyé en consultation, réponses reçues, synthèse de ces dernières et rapport d'évaluation sont désormais accessibles par internet, lisibles sur les sites de l'administration fédérale et des instances consultées. L'on peut désormais sans peine reconstituer la phase auparavant mystérieuse des expertises, préalable aux étapes publiques et médiatisées du traitement parlementaire.

Cette indéniable contribution à la transparence du processus législatif rend d'autant plus indispensable d'en savoir plus sur le fonctionnement réel des réseaux d'influences actifs dans les coulisses encore mal connues du «Capitole fédéral», parcourues par des lobbyistes de plus en plus professionnels, dont *Mais im Bundeshuus* a donné un premier portrait, amusant, réaliste et digne d'être encore affiné. *yy*

Initiative Cosa

Le débat

Puisqu'il y a nouvelle répartition, il faut démontrer qu'elle représente un meilleur usage des deniers publics. Or, disent les initiateurs, la Confédération et certains cantons procèdent à des allègements fiscaux, inévitables, qui profitent d'abord aux plus riches. S'il y a réaffectation des recettes, que ce soit au profit de tous, ce que garantit l'AVS qui concerne chacun sans discrimination.

Même si elle gauchit le débat, cette argumentation doit être manipulée avec prudence. La diminution des recettes ne freinera pas nécessairement certains projets d'allègements fiscaux (ils ne sont pas tous condamnables si l'on songe à l'imposition des couples, à la famille, etc...), mais touchera d'abord les dépenses et renforcera la politique des caisses vides. Sur la base des chiffres de la convention, soit 2,5 milliards des bénéfices distribués, la perte de 833 millions est pour la Confédération extrêmement sensible et risque, dans la composition actuelle du Parlement, d'être répercutée sur des projets auxquels la gauche est attachée.

Les 660 millions de pertes pour les cantons ne sont pas négligeables non plus: 15 millions pour Neuchâtel, 58 millions pour Vaud, etc... Quand on connaît la difficulté de l'établissement d'un budget, on sait que ces millions sont faits de francs lourds.

Le contexte européen

Le financement des assurances sociales est en Suisse insuffisant. Certes l'AVS dispose aujourd'hui de finances saines, mais dès 2015, avec ou sans Cosa, des ressources nouvelles seront nécessaires. L'AI connaît un déficit abyssal, mais le Parlement refuse d'accorder immédiatement le 0,8 point de TVA qui lui est indispensable. L'assurance chômage est elle aussi en déficit. Quant à la LAMal, elle a les problèmes que chaque assuré connaît.

Or la Suisse dispose d'une réserve, celle de sa TVA. Son taux est de moitié inférieur au taux de 15%, qui est le taux plancher exigé de ses membres par l'Union européenne. Le parti socialiste, et dans son programme économique et dans son rapport sur l'adhésion à l'Union, a préconisé d'utiliser cette réserve pour résoudre le financement des assurances sociales. Avec Cosa, il s'engage dans une politique contraire. Les bénéficiaires de la BNS permettront, dit-il, de retarder la hausse de la TVA. En fait, c'est un trompe l'œil. Le problème de l'AVS restera non résolu. De surcroît la TVA est présentée regrettablement comme un épouvantail; on s'éloigne donc d'une politique intérieure proeuropéenne.

Certes le succès ou le bon score de Cosa démontrerait l'attachement du peuple à l'institution et cela aurait son poids politique, mais cette victoire serait non pas une victoire à la Pyrrhus, mais une victoire à court terme. Le long terme implique que l'on aborde frontalement la nécessité de ressources nouvelles et pour l'AVS et pour la politique sociale. *ag*

Edito

Les lois de l'exclusion

Les révisions des lois sur les étrangers et sur l'asile, soumises au référendum le 24 septembre prochain, façonnent un univers de postes frontières, de cloisons et de filières étanches, assortis de contraintes et de sanctions pour les récalcitrants, les «abusifs» selon le langage des partisans du durcissement. Ainsi, via les changements prévus, trois régimes différents vont régler le sort des immigrés. La libre circulation, fruit des négociations bilatérale avec Bruxelles, assimile pratiquement indigènes et ressortissants de l'UE et de l'AELE. C'est la première classe, une enceinte de privilégiés à l'écart du reste du monde. La Loi sur les étrangers (Letr) dicte les conditions d'admission et d'établissements des travailleurs et de leurs familles, issus des autres régions du globe. Quatre migrants sur dix déjà en Suisse vont se retrouver dans cette deuxième classe où les places seront serrées, difficiles à obtenir et où la concurrence fera rage, aux ordres de l'économie. Il faudra bénéficier d'une formation irréprochable, si possible dans une branche en croissance, assoiffée de cerveaux introuvables sur le marché autochtone. Afin de favoriser l'intégration et de contrer les fraudeurs, on filtrera davantage le regroupement familial et on sera inflexible avec les clandestins et autres sans-papiers. Finalement, cantonnée presque dans les limbes, la Loi sur l'asile (Lasi) se charge des personnes en danger à la recherche de protection, temporaire ou permanente. Mais, au nom des «vrais» réfugiés, les requérants devront prouver leur identité et ne pas avoir séjourné dans un Etat dit sûr s'ils veulent éviter une non-entrée en matière, voire le refoulement immédiat. Une fois débouté, le demandeur sera privé d'aide sociale de manière à le pousser plus fermement vers la sortie. En revanche, l'admission provisoire, préférée à l'humanitaire, pourra déboucher au bout de trois ans sur le regroupement familial et l'autorisation de travailler.

S'il est capital de refuser les deux révisions en raison de leur arbitraire et de leur inefficacité, dénoncés par les référendaires, le système dans son ensemble mérite que l'on condamne son incohérence, sinon sa feinte naïveté. En effet, il échafaude un dispositif qui trie femmes, hommes et enfants en fonction de leur profil, ajusté aux besoins et aux capacités d'accueil de la Suisse. Quant aux laissés pour compte, ils n'ont qu'à se cacher ou à tenter de forcer le passage. Une loi sur les étrangers restrictive multiplie fatalement les réfugiés «économiques». Une loi sur l'asile rigide ouvre les portes à l'illégalité. Dans un cas comme dans l'autre, on finit par renforcer la répression face aux «hors-la-loi», souvent réduits à main-d'œuvre clandestine. Voilà pourquoi, face à la complexité des situations, il faut continuer de proposer des arrangements humains et pragmatiques - comme la régularisation des sans-papiers - loin des solutions définitives colportées par l'opportunisme xénophobe. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Daniel Marco (dm)
Dominique von der Mühl
Nicole Greuter

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

L'arbre qui cache le bois

La Suisse protège à l'excès ses forêts au lieu d'en exploiter la richesse. Une initiative et un projet de loi se disputent sans résultat sur l'avenir des sapins et des futaies qui prolifèrent à vue d'œil.

La Suisse est un pays de forêt, les bois sont partout, dans le moindre interstice disponible, même dans les régions les plus industrielles. La loi de 1876 sur la police des forêts est l'une des plus rigoureuses de la planète. Au cours du ^{xx} siècle, la superficie de nos bois a augmenté de 30%, ce qui est considérable, passant de 8000 kilomètres carrés à plus de 12000 et ce n'est pas fini. Les surfaces boisées ont augmenté de 4% entre 1985 et 1995. Cette expansion ne touche pas le Plateau. Les surfaces y restent à peu près constantes. L'augmentation actuelle est purement montagnarde et concerne principalement le sud des Alpes. Ce reboisement intervient essentiellement dans les prairies et les pâturages abandonnés par les paysans de montagne.

Cependant, la forêt suisse est sous-exploitée. L'augmentation de la surface annuelle est de loin supérieure aux coupes effectuées. Dans cette perspective, les «balafres» effectuées sur les pentes pour la création de pistes de ski sont anecdotiques. Naturellement les coûts d'exploitation sont aussi très élevés et rendent nos forêts peu concurrentielles. Couper des conifères dans les plates étendues finlandaises ou canadiennes avec d'énormes engins mécanisés n'est pas le même exercice que la coupe à flanc de montagne!

Une bataille politique est en cours entre l'initiative populaire «Sauver la forêt suisse» et un projet de révision de la Loi sur les forêts. L'initiative a recueilli sans problème 115000 signatures. Au-delà de l'affirmation de principes généraux, elle demande que l'aire

forestière de la Suisse soit protégée dans son intégralité et que les défrichements soient interdits, avec des exceptions dans un but d'utilité publique. En fait l'initiative, et ses partisans ne le cachent pas, veut simplement ancrer dans la constitution ce qui existe pratiquement aujourd'hui dans la loi. Actuellement déjà, l'agriculteur qui veut défricher un pâturage que la forêt a envahi faute d'utilisation pendant quinze ou vingt ans n'obtient quasiment jamais l'autorisation.

Face à cette initiative, la Confédération propose une révision de la Loi sur les forêts. Elle prévoit la fin des subventions versées à l'économie forestière et son remplacement par un soutien aux prestations destinées à la collectivité, telles que la protection contre les dangers naturels ou la diversité biologique. L'obligation

de compenser les défrichements par un reboisement identique sera assouplie dans les régions de montagne et les cantons pourront fixer la limite des forêts, ce qui permettra de couper ce qui dépasse, opération aujourd'hui impossible: lorsqu'une forêt envahit un terrain, on ne peut plus y toucher. En fait, parmi tout ce qui est vivant aujourd'hui en Suisse, humains y compris, les forêts sont de loin les mieux protégées. La nouvelle loi se veut un appui à l'économie forestière en permettant les coupes rases si elles n'excèdent pas deux hectares et, en compensation, elle autorise les cantons à créer des réserves forestières.

Ces propositions ont provoqué un véritable tollé. D'ailleurs le rapport officiel sur la procédure de consultation commence par une phrase qui est un doux

euphémisme: «D'une manière générale, le projet a été accueilli de manière très critique». D'un côté l'initiative veut ancrer dans la constitution de beaux principes sans se préoccuper des problèmes que posent l'expansion de la forêt et sa sous-exploitation et d'un autre côté le projet de révision veut aider l'économie en autorisant des coupes rases, mesure impossible à faire passer dans la sensibilité actuelle. Les deux projets sont aussi mal ficelés l'un que l'autre. La meilleure solution serait de les retirer simultanément et de mandater l'Office fédéral des forêts pour tout reprendre à zéro. Pendant ce temps nos belles futaies «menacées» continueront à grignoter tranquillement de l'espace. Et si on se préoccupait de sauver les pâturages et les champs de la voracité des arbres? *jjg*

Une réforme qui a fait son chemin

Les améliorations foncières n'ont pas produit que des chemins bétonnés, adaptés aux engins agricoles lourds et accessoirement utiles aux promeneurs et cyclistes. A été développée la pratique des remaniements parcellaires où les prés et champs dispersés sont regroupés en parcelles d'un seul tenant afin de faciliter l'exploitation. Ce regroupement implique une appréciation équitable de l'apport de chacun afin que le nouveau lotissement n'avantage ou ne désavantage aucun propriétaire.

Dans les années septante, cette pratique a été mise au service de l'aménagement du territoire. Si un plan d'affectation communal classe des terrains en zone constructible et d'autres en zone agricole, des propriétaires voient leur terrain prendre de la valeur et d'autres en être privés. D'où l'idée d'appliquer la procédure de remaniement. Dans un large périmètre, chaque propriétaire apporte son bien-fond. La plus-value que dégage le plan d'affectation est répartie entre tous, et une indemnisation est assurée à la commune qui a en charge les travaux d'équipement. L'application de tels aménagements a connu un développement lent, fait de recours, propres à décourager les communes d'avant-garde qui s'y sont risquées.

Aussi, avec surprise et satisfaction, dans un exposé des motifs du Conseil d'Etat vaudois, on découvre que seize remaniements urbains sont en cours. Pas spectaculaire, mais à considérer comme un progrès réformiste. *ag*

Pour une pratique plus offensive

La Suisse ne doit pas ignorer le développement urbain contemporain qui favorise la compétition entre mégapoles. Car il vaut mieux essayer de maîtriser le changement, spectaculaire chez nos voisins, que de le subir.

En France, la DATAR, Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale, change de cap et devient la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). La politique d'aménagement du territoire français s'infléchit vers l'organisation et le développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, plutôt que vers la création de pôles d'équilibre, comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui.

La DATAR a été créée en 1963. Son premier délégué était Olivier Guichard, un baron du gaullisme.

Ce changement est significatif: le gouvernement français actuel - une droite qui considère la ville et le territoire comme des

éléments d'ordre patrimonial - tente de réajuster sa politique d'aménagement du territoire pour qu'elle colle plus à la tendance qu'imprime le nouveau modèle de développement économique et social mis en place ces douze dernières années, après la longue crise du modèle keynésien précédent. Les pôles de compétitivité remplacent les pôles d'équilibre.

Dans ce nouveau modèle, la seule forme de régulation sociale immédiate est celle du marchandage direct (de compétences de produits, de coopération, etc.), la proximité devient donc une condition des interactions sociales, introduisant un processus de mégapolisation des formes urbaines. Ce phénomène favorise l'inter-

action d'une société désorganisée, rassemblée en mégapoles.

La Suisse n'échappe ni au nouvel ordre économique et social, ni à sa traduction territoriale. C'est pourquoi la décision française a de l'importance. Il ne s'agit pas de copier le voisin mais de regarder le monde.

Rappelons que l'Office fédéral du développement territorial, dans son Rapport annuel de 2005, examine quatre scénarios. Le premier est tendanciel: une Suisse des métropoles; le deuxième est tourné vers le déclin urbain par dispersion et éclatement; le troisième dessine un réseau de villes, une Suisse urbaine polycentraliste; et le dernier préconise une solidarité territoriale, une Suisse des régions. Puis l'ODT tente la synthèse: cinq aires métropolitaines - Zurich, Bâle, Berne avec Bienne et Fribourg, Genève et Lausanne, Lugano - entourent autant d'agglomérations. Quatre scénarios reliés à la vieille antienne du concept de «décentralisation concentrée» perpétuellement battu en brèche par une polarisation continue, incessante, des activités dans les grandes villes de ce pays.

Pour appliquer helvétiquement le principe de réalité, pourquoi ne pas développer aujourd'hui un cinquième scénario, celui des différences, capable de maîtriser l'échéance incontournable qui constitue cette très forte polarisation? En projetant, par exemple, une hiérarchie du territoire et des villes avec leurs régions, y compris, Europe oblige, les interfaces transfrontalières. Ce serait sans doute plus efficace en matière de développement soutenable que devoir reculer sans cesse, et sans l'avouer, devant la progression de la tendance.

En effet, les résultats sociaux et écologiques de la mégapolisation constituent un danger majeur pour le futur (et pas seulement la question de l'espace). Les aspects soit disant positifs de cette forme de territorialité (créativité, richesse des interactions) sont largement débordés par les maladies et les inégalités sociales, la perte de contrôle de la soutenabilité. *dm*

Les Suisses sont bien informés

La démocratie directe, telle que pratiquée en Suisse, fait parfois des envieux dans les pays à régime parlementaire. Mais elle suscite surtout une forte méfiance de la part des élites de ces pays: comment de simples citoyens seraient-ils capables de discerner les enjeux parfois complexes des dossiers qui leur sont soumis? La libre expression de la volonté politique exige des acteurs formés et informés.

Une récente étude comparant le niveau d'information des corps électoraux helvétique et californien donne des indications intéressantes. Malgré la tendance des médias à privilégier le divertissement et à personnaliser la vie politique, les citoyennes et citoyens suisses manifestent une bonne connaissance aussi bien de la politique internationale que des objets soumis à votation. Tel n'est pas le cas de leurs collègues californiens. Les mauvais résultats américains en matière d'actualité internationale ne sont pas une surprise. Pourtant l'offre d'information est aussi développée outre-Atlantique qu'en Suisse. Mais traditionnellement, les ressortissants d'une grande puissance manifestent moins d'intérêt pour ce qui se passe à l'extérieur de leurs frontières que les habitants d'un petit pays, très dépendant de l'actualité mondiale. Le niveau d'information relatif à la politique intérieure est particulièrement élevé en Suisse: 88% connaissent l'objet du référendum - en l'occurrence l'accord de libre circulation des personnes - contre seulement 60% en Californie (élections spéciales de 2005); 84% (50% en Californie) sont au courant de la position gouvernementale et 78% (29%) savent quelles sont les conséquences d'une acceptation de l'objet présenté. Par ailleurs le niveau d'information des Suisses au bénéfice d'une formation élémentaire se révèle supérieur à celui des universitaires californiens. *jd*

NZZ, 4 août 2006

Les enfants en chemin

Le sociologue Daniel Sauter, mandaté par l'Office fédéral du sport, a analysé les déplacements des enfants et des adolescents sur la base des données des microrecensements sur les transports 1994 et 2000 (MRT).

L'analyse a porté sur les données de respectivement 2 854 et 4 465 écoliers et jeunes en formation de 6 à 20 ans. Elle a traité les déplacements scolaires, mais aussi les déplacements de loisirs, pour lesquels on ne disposait jusqu'ici que de très peu d'informations. Le mandat de recherche était lié aux préoccupations concernant le manque d'exercice chez les jeunes et les divers problèmes qui en découlent.

Déplacements de loisirs: autant que pour l'école

L'école et les loisirs représentent la majorité des déplacements des jeunes de 6 à 15 ans: plus de 40% chacun. Cette information est importante: elle montre que les enfants sont loin de se déplacer uniquement dans le cadre scolaire, et qu'il faudrait en tenir compte notamment pour les mesures de sécurisation à prendre.

Les principales formes de loisirs des jeunes sont - selon les catégories types du recensement: le sport, les activités culturelles et la visite de connaissances. A noter: le recensement étant centré sur les déplacements vers un but, les «activités de mouvement», en particulier tous les déplacements des enfants dans le cadre de leurs jeux d'extérieur, sont malheureusement absents de l'analyse.

Importance de la marche et du vélo

La majorité des déplacements sont courts (mais tendent à augmenter): deux tiers des écoliers de primaire les effectuent en moins de 10 minutes, pour des distances qui sont également

courtes, 3/4 des écoliers de primaire vivant à moins d'un kilomètre de leur école. Dans le cadre de l'école obligatoire, la majorité des enfants rentrent à midi et effectuent quatre trajets par jour.

Au niveau de l'école obligatoire, la majorité des déplacements s'effectuent à pied et à vélo: surtout à pied chez les petits (près des 3/4 des 6-9 ans, 60% des 10-12 ans, 30% des 13-15 ans), la part du vélo augmente avec l'âge.

Accompagnement des enfants

La moyenne suisse des jeunes enfants amenés en voiture est d'un peu plus de 8%, avec une variation selon les régions linguistiques; elle est plus élevée en Suisse romande, pour des trajets le plus souvent courts - 6-9 ans: la moitié inférieurs à un kilomètre, en moyenne la moitié moins de 3 kilomètres, soit des distances idéales pour la marche et le vélo.

Le recensement ne comporte pas de questions concernant l'accompagnement en général. D'autres études montrent qu'il peut être important concernant les plus jeunes: dans les villes, près d'un tiers des enfants de 5-7 ans sont accompagnés régulièrement, pour des raisons de sécurité. Quand l'itinéraire comporte une rue très fréquentée, la part d'accompagnement augmente significativement.

Peu de différences ville-campagne

L'influence du degré d'urbanisation sur le choix modal est - étonnamment - faible: à la campagne et dans les communes

d'agglomération les distances parcourues à pied ou à vélo sont un peu plus grandes, mais, contrairement à ce qu'on croit souvent, on observe peu de différence entre ville et campagne pour les déplacements en voiture. Une exception: les communes d'agglomération, avec une part de 14% d'accompagnement en voiture concernant les petits.

Vélo en diminution, voiture en augmentation

Entre 1994 et 2000, la part des déplacements à pied est restée stable, par contre le vélo a diminué et la voiture augmenté. Cette augmentation des déplacements motorisés s'observe partout, mais plus en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Les éventuels effets des actions entreprises ces dernières années en faveur du vélo ne seront observables que dans le MRT 2005.

Créer (ou préserver) les conditions favorables à la marche et au vélo

Comparativement à d'autres pays européens, les jeunes Suisses se déplacent encore beaucoup à

pied et à vélo. Pour préserver cette situation, il est essentiel selon l'auteur - pour des raisons sociales et de santé - de promouvoir un urbanisme des courtes distances, qui favorise le recours à ces modes, et de mettre en place les conditions permettant aux enfants de se déplacer de manière autonome et en sécurité.

Promotion d'une «culture de la mobilité»

Il faudrait pouvoir renoncer très tôt à véhiculer les enfants, plus tard il est difficile de changer et cela demande plus d'efforts. Il serait aussi essentiel de promouvoir une image positive de la marche et du vélo, de manière à ce que les enfants et les jeunes choisissent encore ces modes même une fois atteint l'âge d'avoir accès à des modes motorisés: c'est l'importance de ce qu'il appelle «la biographie de la mobilité».

Dominique von der Mühlh

Le rapport «Mobilität von Kindern und Jugendlichen» (en allemand) peut être téléchargé sur le site de Rue de l'Avenir.

L'article a été repris du bulletin de Rue de l'Avenir 2/2006.
www.rue-avenir.ch

Rue de l'Avenir a pour objectifs principaux:

- de promouvoir l'écomobilité en favorisant les moyens de déplacement compatibles avec les impératifs environnementaux;
- d'améliorer la sécurité des déplacements des usagers de la rue les plus exposés (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées et/ou handicapées);
- de soutenir un urbanisme de proximité par la prise en compte des besoins des populations vis-à-vis de leur cadre de vie.

Le pouvoir des DVD

Le marché suisse du film, entre cinéma et vidéo, titre de l'étude que vient de publier l'Office fédéral de la statistique (OFS), explore le marché de la vidéo, qui a pris un nouvel essor avec la technologie DVD, et aboutit à un constat surprenant: le DVD est bon pour le cinéma.

Au moment où l'influence du DVD sur le fléchissement de la fréquentation des salles suscite maintes spéculations, où cette technologie concurrence fortement le cinéma et où le lancement d'un film fait toujours plus figure de tremplin promotionnel pour la vente du DVD, cette publication de l'OFS tombe à pic. Nouvelle contribution à l'étude thématique Panorama cinématographique suisse, *Le marché suisse du film, entre cinéma et vidéo* décortique, chiffres et faits à l'appui, le succès impressionnant des DVD sur le marché et dans la société. Elle examine aussi les retombées d'un tel engouement pour le cinéma. En revanche, les thèmes brûlants que sont le DRM (Digital Rights Management) ou les développements de l'accès aux œuvres en ligne sont éludés.

Pas d'effets négatifs sur le cinéma...

Depuis cinq ans environ, le DVD triomphe, comme le démontre la progression des achats d'appareils évoquée par l'OFS. En 2005, près d'un demi-million de lecteurs (109 000 en 2000), 75 000 installations de home cinéma (aucun en 2000) et 30 500 magnétoscopes VHS (254 000 en 2000) ont été vendus en Suisse. Aujourd'hui, plus de 90% des ménages suisses possèdent un téléviseur, et la moitié dispose aussi d'un lecteur VHS ou DVD. Presque un ménage équipé sur quatre s'est offert un home cinéma. On peut dès lors affirmer que la Suisse compte actuellement quelque 300 000 «salles de cinéma» à domicile.

En dépit de ce glissement du film et de la salle de projection vers un domaine privé dont l'ampleur croît à vue d'œil, l'étude de l'OFS estime que ce phénomène ne nuit pas aux entreprises cinématographiques. Au contraire de la télévision, dont la propagation au cours de ces cinquante dernières années a directement contribué à la disparition des salles de cinéma, il est impossible d'établir un quelconque rapport entre le succès foudroyant

du DVD et les récentes baisses des entrées dans les salles. Rien ne permet donc de conclure au remplacement d'un mode de consommation par un autre: l'effondrement de la fréquentation des salles, depuis 2004, irait même de pair avec le recul des ventes et des locations de DVD.

Un regard sur le graphique qui compare les recettes du marché vidéo avec celles des cinémas met toutefois en évidence un autre effet: depuis 2000, les parts de marché se sont inversées. Jusqu'en 1999, l'exploitation en salles représentait encore la majeure partie des recettes d'un film. En une nuit ou presque, le marché de la vidéo a pris le dessus. Sur un chiffre d'affaires de 600 millions de francs, 64% reviennent désormais au secteur de la vidéo. Si cette évolution ne s'avère pas préjudiciable au cinéma, il n'en demeure pas moins que les exploitants ne tirent aucun profit de cette poule aux œufs d'or.

Aujourd'hui, les ventes de DVD représentent 90% du commerce de détail, ce que confirme un chapitre de l'étude consacré à l'analyse minutieuse des ventes et que tout un chacun constate depuis belle lurette: trouver des cassettes VHS à l'étal des commerces de vente et de prêt est presque devenu mission impossible. Comparé au chiffre d'affaires des ventes de DVD, celui de la location est en outre négligeable. Les tarifs, relativement élevés en Suisse, en sont la cause. Le prix de vente moyen d'un DVD, en revanche, se rapproche de plus en plus de celui d'un billet de cinéma. Depuis 1998, son prix a été amputé d'une bonne moitié!

...et même des effets positifs

Selon l'étude de l'OFS, l'effet négatif du DVD est relatif, dans la mesure où il insuffle au public «le goût du cinéma». La qualité de l'image et du son, les versions en plusieurs langues et les éventuels bonus figurent au nombre des facteurs décisifs incitant les consommateurs de DVD à en voir davantage, et même à devenir des cinéphiles. Ces affirmations

de l'OFS s'appuient sur une enquête européenne réalisée en 2005 par le Centre national de la cinématographie (CNC), à Paris. Selon cette étude, la moitié des personnes interrogées s'intéresse à davantage de genres depuis l'apparition du DVD et un tiers d'entre elles voit plus de films en version originale provenant de différents pays. Dans les faits, jamais l'offre de films n'a été si vaste ni si variée qu'aujourd'hui. L'Association suisse du vidéogramme (ASV) évalue le catalogue à 40 000 titres, comportant des anciens films et des nouveautés, ainsi que des produits non cinématographiques comme les séries, les spectacles, etc.

Contrairement à la cassette VHS, le DVD recèle donc un potentiel de développement qui lui permet de concurrencer sérieusement les entreprises de projection. Cette rivalité s'est encore accrue avec l'entrée en scène du home cinéma, dont la qualité visuelle se rapproche de plus en plus de celle de la salle de projection. Au point que le visionnement d'un film à la maison sur DVD est devenu un acte social, souligne aussi l'étude dans sa conclusion. Faire son cinéma à domicile ne signifie cependant pas que l'acte d'entrer dans une salle est banni, mais au contraire stimulé: «Plus une personne consomme de DVD, plus elle va au cinéma», affirme l'OFS en s'appuyant sur le renversement observé par l'étude du CNC citée plus haut. Une personne qui va au cinéma une fois par semaine en moyenne visionne en effet 8,35 DVD par mois, tandis que la consommation mensuelle du ronchon qui n'y met jamais les pieds n'est que de 5,15 DVD.

Nicole Greuter

Aperçu cinématographique suisse 2006: le marché du film, entre cinéma et vidéo. www.statistik.admin.ch

Article repris de *Cinébulletin* 8/2006 www.cine-bulletin.ch

A la cour du meuble

Une fois quittées plages et montagnes, les vacanciers métamorphosés en consommateurs courent les allées du paradis mobilier suédois.

Ventre en main, la future mère cède à la fatigue du shopping. Le mari caresse le bois contre-plaqué d'une armoire, tripote une poignée, gribouille codes et mensurations sur un calepin. En silence, étrangers, malgré le flot des visiteurs lancé sur le parcours fléché, ils foulent déjà l'ameublement de leur maison. Lundi 14 août, Aubonne, IKEA, bleu sur jaune, avale une foule heureuse d'être là et de consommer insouciant, catalogue sous le bras (tiré à 160 millions d'exemplaires en 25 langues). Comme les parents de Kevin et Elisabeth, oubliés à la garderie. Lieu mythique désormais, assiégé par des enfants rouge d'envie et de chaud; but hebdomadaire de mamans esseulées en 4 x 4 pendant les vacances. On y organise des fêtes d'anniversaire aux ordres de Fifi Brindacier.

Vingt-six mille mètres carrés, cinq stades de football, se serrent dans un cube de tôle, accoudé à l'autoroute, qui aligne 9 500 articles façonnés par la fantaisie scandinave qui pond à la chaîne abat-jour et portemanteaux. Le parking à trois étages tourne au ralenti, complet. La file des voitures attend devant la gare de train et l'arrêt de bus, vides. Les bibliothèques Billy voyagent mieux en auto. Oncles et tantes se poussent vers l'entrée où un couple adolescent s'embrasse de toutes ses forces. Deux jeunes filles montent la garde, elles attendent papa et maman partis à la chasse d'un tapis pour le chalet. Il faut passer aux toilettes avant d'entamer le jeu de piste. Avant

de mater, palper, emporter la marchandise disséminée sur le chemin. Jusqu'aux caisses.

Entre ceux qui font les morts dans un canapé en cuir et les ménagères tapies au fonds d'une cuisine thermo-écologique, le peuple du mobilier à bas prix avance et s'éparpille aux quatre coins du labyrinthe. Il y a des cachettes pour tous. Une cave secrète où malmener une étagère. Une chambre ombragée pour

acouphène omniprésent. Seules les annonces des promotions dérangent le badinage discret. Et la dégustation du meilleur saumon fumé de la Côte.

Le royaume du libre-service encolonne ses nefs profanes. Tous les meubles gisent démontés et emballés sur des catalogues livrés à la furie tranquille des acheteurs. Ils explorent solitaires les silhouettes en carton. Ils identifient leur bien. Ils l'at-

taines à Aubonne, 90 000 par le monde) surveillent la fourmilière. Ils canalisent le va-et-vient. Ils multiplient les conseils, interrogent les ordinateurs, font de l'ordre, approvisionnent les rayons. Ils chuchotent, complices. Ils se déplacent rapidement, suivant des itinéraires réservés. Ils disparaissent et réapparaissent, maîtres des coulisses. Au service des clients. Car rien ne doit entraver la prome-

nade, les eplettes. Les chalands circulent fluides de l'entrée à la sortie pour le bonheur d'un chiffre d'affaires astronomique, toujours en hausse.

Il arrive cependant que la belle mécanique bute contre les queues aux caisses. Alors on en rajoute et on accélère les cadences. Code barre, laser, carte de crédit, ticket, au revoir. Et ainsi de suite, des milliers de fois. Le vacarme efface le bruissement de tout à l'heure. Les charriots s'entrecho-



IKEA, le 14 août 2006

un tête-à-tête furtif. Un bureau aparté promis aux décideurs à venir. Miraculeusement, des espaces vides, abandonnés, résistent à l'occupation. Des îlots insensés, en jachère, qui échappent au paradis domestique, garage vide ou aire en attente d'une nouvelle affectation.

Un frémissement léger accompagne les flâneurs: c'est le mélange des voix et des pas en sourdine. Il ressemble au son d'un

trapez. Ils auront trois mois pour le regretter, passé ce délai, c'est vendu pour toujours. Parfois, ils reviennent déçus. L'objet convoité fait défaut. Malgré les flux tendus, le stock online, la simplicité enfantine du réseau de production-distribution, le tabouret de bar Bosse à 39.95 est introuvable, succès oblige.

Partout s'affairent des femmes et des hommes en jaune. Les salariés d'IKEA (quelques cen-

quent, les enfants pleurent, un garçon dort sur l'emballage d'une table de jardin, quelqu'un s'énervé et on a de la peine à rassembler le groupe d'handicapés en balade dans les allées du rez-de-chaussée. Un peu glauque à la lumière des néons.

Un caddy s'échappe de la foule. Il roule dehors avec ses trésors. Sains et saufs. Prêts pour le montage, mode d'emploi à la main. *md*